

BULLETIN CATÉGORIEL des RETRAITÉ-E-S

EDITO

Retraités : oubliés et inutiles ?

Le titre de ce livre écrit par 2 jeunes polytechniciens et ingénieurs des mines, Pierrre-Etienne Girardot et Yann Song, et paru en novembre 2015 résonne fort justement à nos oreilles de retraités.

En effet, dans la Loi sur l'Adaptation de la société au vieillissement, on ne trouve quasiment nulle part le mot retraité (3 fois seulement) alors que le terme personne âgée y est inscrit plusieurs centaines de fois. Dans ses applications, le CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées) devient le CDCA (Conseil Départemental de l'Autonomie et de la Citoyenneté), le CNRPA (Conseil National des Retraités et Personnes Âgées) devient le HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age). Le terme retraités a disparu là encore.

Le CDCA participe «à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département», ce qui veut dire qu'on ne se préoccupe pas de la façon dont vivent les retraités en bonne santé. Sont-ils seuls ou entourés ? Ont-ils assez pour vivre ? Les retraités sont-ils seulement des personnes âgées avec tout ce que cela comporte de négatif : maladie, perte d'autonomie...

Ce glissement sémantique revient à définir l'être humain à partir de son statut biologique et non plus à partir de son statut social. Les retraités ne sont plus considérés comme des citoyens ayant travaillé et produit des richesses dont profitent les générations suivantes. Le 29 septembre dernier, lors de l'audience du groupe des 9 au Ministère de la santé et des affaires sociales, l'interlocuteur B. Ferras (conseiller en charge des prestations sociales !) a assimilé la pension des retraités à une allocation sociale faisant fi du droit à pension lié au statut d'ancien salarié et aux cotisations versées. Il répondait à nos représentants que « les pensionnés ont les mêmes revalorisations que les bénéficiaires de prestations sociales ».

Et ce ne sont pas les programmes des futurs candidats à l'élection présidentielle qui peuvent nous réconforter, car nous n'y entendons pas un mot sur les retraités.

Et pourtant, nous sommes déjà 15 600 000 citoyens soit plus que le nombre de travailleurs et nous serons 30 millions en 2030. Nous pouvons donc être une force politique. La mobilisation doit donc continuer, voire se renforcer.

Au début du mois de février nous aurons à répondre à une enquête sur nos besoins et nos revendications, enquête initiée par nos syndicats. Avant de la renvoyer, nous pourrons la transmettre à tous les retraités de notre connaissance pour avoir un panel le plus large possible afin d'interpeller les candidats pendant leur campagne. D'autre part, une mobilisation se profile pour le 30 mars dans chaque département. En fonction de la forme qu'elle prendra, essayons d'en faire une très grande réussite.

Retroussons nos manches et avançons.

Je vous souhaite une année 2017 pleine de joie et de bonheur, mais aussi pleine de réussite dans nos luttes.

Hélène Pougnant

Sommaire

Page 1

- Edito :
- Retraités : oubliés et inutiles ?
- Pages: 2, 3 ,4, 5 et 6
- Actualité économique, sociale et politique

Page 7

- La Sécurité Sociale, ce bien commun.

Pages 8 et 9

- Journées d'automne de la section fédérale des retraités FSU

Page 10

- Fin de vie - directives anticipées
- Congrès national du SNETA-FSU à Laval

Pages 11,12

- « Les points forts » de la droite pour les échéances 2017

Page 12

- Entre espoirs et déceptions de l'Economie Sociale et Solidaire

Pages 13 et 14

- Les Brèves (Les dépassements d'honoraires; du CODERPA au CDCA; Informations médicales, a précarité énergétique)

- Nouveaux sigles

Page 15

- Vous avez dit « démocratie »...

Page 16

- Réunion du collectif le 10 janvier 2017

Actualité économique, sociale et politique (septembre 2016- 10 janvier 2017)

L'actualité de ces derniers mois a été principalement marquée par les drames liés à la guerre de Syrie avec la bataille d'Alep et aux attentats en Allemagne, en Turquie et en Irak notamment.

Plan économique

I - Faible croissance et poursuite de la désindustrialisation

- prévision de croissance à 1,2% au lieu de 1,3% pour 2017

- Alstom a menacé de fermer le site de Belfort et de supprimer 450 emplois directs et plus de 1200 indirects, alors que les besoins en équipements ferroviaires de la France sont criants.

Ce qui est en cause, c'est l'absence d'une politique industrielle ambitieuse et d'une politique de transport cohérente.

II - Concentration capitaliste à l'échelle mondiale

Parce que la croissance économique est ralentie en raison de la faiblesse de la demande, conséquences des politiques d'austérité, et parce que les taux d'intérêt sont particulièrement bas, à cause des flux de liquidités déversés par les banques centrales, les grandes entreprises, au lieu d'investir dans la production, se sont lancées dans des opérations d'acquisitions de concurrents (fusions acquisitions), conduisant à la création de méga groupes. Ce phénomène se traduit par des vagues de licenciements, mais aussi par la prise en otages des consommateurs.

Si l'opération d'achat de Monsanto par Bayer se réalisait, on aurait un groupe contrôlant toute la chaîne de production agricole (semences, engrains, pesticides) et produisant aussi les médicaments pour réparer les dégâts d'une alimentation malsaine.

Ces grands groupes contrôlent aussi les grands médias. Le conflit à i-télé en a été une illustration. Il a duré un mois, grève la plus longue dans les medias depuis 1968 et a montré comment Bolloré, à la tête d'un des groupes capitalistes les plus puissants, a contraint les journalistes à se soumettre dans la quasi indifférence du gouvernement

III - Banques européennes dans la tourmente et taux d'intérêt qui remontent

En octobre, la *Deutsch Bank*, devenue depuis l'époque Shröder un giganteque fonds spéculatif, a annoncé, suite à l'effondrement de son cours en bourse, un plan de 9000 suppressions d'emplois et la fermeture de nombreuses agences. Cette annonce a provoqué un mouvement de panique car elle est un des pivots des opérations de financement de la zone Euro.

Mais ce n'est pas seulement la banque allemande qui est en difficulté. Pour de nombreux établissements bancaires du Portugal, en Italie et ailleurs, le choix du tout spéculatif s'est retourné contre eux.

S'y ajoute la baisse de leur activité due à la concurrence croissante du «shadow banking», la banque de l'ombre qui échappe aux mécanismes de la régulation, et celle naissante des fintech (start-up qui utilisent de nouvelles technologies) qui se financent en recourant au crowdfunding.

En même temps, on assiste à la remontée des taux d'intérêts. Cette augmentation des taux accroît la charge de la dette pour les États. Ainsi pour l'Italie, les taux des emprunts à 10 ans ont doublé entre août et décembre 2016 passant de 1,04% à 2,10%, pour le Portugal ils sont passés de 2,90% à 3,3% début décembre.

IV - Ralentissement de la croissance du commerce mondial mais des flux de capitaux qui s'intensifient

Depuis 2012 la progression des échanges mondiaux de biens et services est inférieure à 3% par an, soit 2 fois moins qu'avant, progression inférieure à celle de la richesse produite, ceci pour 2 raisons essentielles :

- la différence de salaires avec les pays émergents est plus faible, ce qui freine les délocalisations.

- Les résistances de plus en plus fortes au libre échange se manifestent par la mise en place de quotas d'importation, de barrières douanières mais aussi par des mouvements d'opposition aux traités internationaux comme le TAFTA* et le CETA*.

En octobre, les députés wallons ont refusé de signer le CETA (traité entre l'Europe et le Canada) en raison de la modification des normes sanitaires, sociales, environnementales, fiscales... qu'il impliquait, de la remise en cause des services publics qu'il induisait et de la disposition prévue pour régler des différends par le recours à des tribunaux d'arbitrage, au mépris du droit des États.

Le traité a été signé mais il doit obtenir la ratification des parlements nationaux. Or la résistance se renforce : en Allemagne, alors qu'en février 2014, les partisans d'un grand marché transatlantique (TAFTA ou CETA) représentaient 55% de la population, contre 25% d'opposants, en juillet 2016 ce sont les trois quarts de la population qui y sont opposés.

La résistance doit donc s'organiser et se renforcer dans tous les pays car rien n'est fait.

La croissance des échanges mondiaux de biens et services ralentit mais les flux de capitaux augmentent à un rythme élevé. En 2015 ils ont progressé de 38% (CNUCED). Cette évolution marque l'entrée du capitalisme dans une nouvelle phase de son développement.*

V - Dans l'agriculture la crise du lait a déstabilisé le marché de la viande et accru la détresse paysanne

- Avec la fin des quotas une augmentation de la production de lait de 4% dans les pays de l'UE a entraîné une baisse du prix de 20% à 30%, qui conduit de nombreux éleveurs à réduire leur cheptel, entraînant un surplus de viande et une chute des cours.

- En 2016 le revenu moyen des agriculteurs a chuté de 26,1%.

- Le monde paysan vit une détresse profonde. Un tiers des agriculteurs touchent moins de 350€ par mois, 10 000 quittent chaque année le métier et tous les 2 jours l'un d'entre eux se donne la mort.

Alors que l'amélioration de la biodiversité est devenue vitale et que l'exigence d'une nourriture saine s'exprime, l'utilité sociale des paysans est remise en cause par les politiques économiques libérales, laissant faire la loi du marché, conduisant à une concentration des entreprises et la constitution de gigantesques ateliers de production (ferme des 1000 vaches par ex.), provoquant des dégâts humains et écologiques coûteux pour la société.

VI - Le rejet de l'UE

Le dogme de «la concurrence libre et non faussée», fondement de la construction européenne, a permis l'explosion des profits pour quelques uns, ceux qui peuvent réaliser l'optimisation fiscale, et soumis le plus grand nombre à l'austérité.

L'UE subit un rejet de la majorité des citoyens européens.

Face au repli nationaliste que génère ce rejet et au risque de désintégration, l'urgence est de rompre avec les dogmes libéraux et de renforcer la solidarité entre les citoyens des différents pays.

Plan social

I - Le chômage reste à un niveau très élevé et la précarité s'accroît

- Chômage et sous-emploi touchent 6 millions de personnes, dont près de 800 000 âgées de 18 à 25 ans soit un taux de chômage dans cette catégorie de 23,4%

Quant au chômage des seniors, il est en constante augmentation en raison du passage de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans.

- La précarité s'accroît quand plus de 80% des embauches se font en CDD et seuls 8% des salariés en intérim ont trouvé un CDI en 2016 (2 points de moins qu'en 2015 et 14 de moins qu'en 2009).

La loi El Khomri, en inversant la hiérarchie des normes pour définition du temps de travail, affaiblit le droit des salariés et n'est pas de nature à améliorer la situation.

Selon l'OIT* (rapport du 14/11/2016), le développement des contrats atypiques (temps partiel, intérim...) non seulement pénalise les salariés mais aussi les entreprises avec un effet négatif sur la productivité.

Selon une étude de la CGT, la fréquence d'accidents du travail pour un même poste est deux fois plus élevée pour les intérimaires que pour les travailleurs en CDI.

Les nouvelles formes de travail indépendant (chauffeurs VTC Uber,...) sont aussi une forme de précarité.

II - Les inégalités se creusent et la pauvreté progresse

- les inégalités sont de plusieurs ordres, elles se combinent et se cristallisent en particulier à l'école (enquête PISA).

- Elles sont numériques. La fracture numérique n'est pas seulement générationnelle et n'épargne pas les jeunes qui se heurtent à des

difficultés budgétaires (coût des équipements) puis à des difficultés pour transférer des compétences du domaine ludique à celui de l'insertion professionnelle. Beaucoup n'ont pas d'adresse mail fonctionnelle alors que la quasi totalité des processus de recrutement commence par une prise de contact numérique.

- Elles sont aussi *territoriales*. La *fracture* est immense entre les *grosses agglomérations* qui attirent les grandes entreprises, qui ont les meilleurs équipements, les universités haut de gamme et les *zones rurales* ou les *villes moyennes* qui ont du mal à se connecter. Il en ressort un *sentiment* pour beaucoup de gens *d'être des citoyens de seconde zone*, sentiment qui alimente le Front National.

- *La pauvreté touchait, en 2015 en France, 8,8 millions de personnes vivant avec moins de 1008€ par mois, dont 1 million de retraités, 450 000 ne percevant que le minimum vieillesse (880,80€ par mois pour une personne seule ou 1243,24€ pour un couple). Le nombre de pauvres a augmenté de 2,7% par rapport à 2014.*

Le taux de pauvreté était de 14,3% en 2015 contre 14,1% en 2014 et 13% en 2008. Il atteint 17% en Allemagne.

III - La protection sociale menacée de privatisation

- Le gouvernement a annoncé que le « *trou de la sécu* » serait bientôt bouché. Mais à quel prix ! Le *redressement des comptes*, lié à la *modulation des allocations familiales*, au *recul de l'âge de la retraite à 62 ans*, au *développement de l'ambulatoire*, s'est fait au *prix de régressions sociales importantes et d'une dégradation des conditions de travail pour les personnels hospitaliers*. Quant aux restes à charge liés aux *déremboursements et aux dépassements d'honoraires ils ne cessent d'augmenter*.

- Avec l'*ANI**, le gouvernement a généralisé les *complémentaires santé* à toutes les entreprises mais chacun cotise comme il peut donc sur un *principe de moins en moins solidaire* car il s'agit d'un univers concurrentiel dans lequel on trouve des mutuelles et des assurances privées, des grands groupes.

Ainsi dans la fonction publique d'Etat, pour la deuxième vague de référencement le Ministère de l'Agriculture a référencé Harmonie Mutuelle, mais aussi AG2R et Groupama ; au Ministère de l'Education Nationale, AXA est sur les rangs, concurrent de la MGEN.

- Les décrets faisant suite à l'adoption de la *loi d'adaptation de la société au vieillissement* votée fin 2015 ne sont pas tous parus. Ceux concernant la création et la composition des CDCA (Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) remplaçant les CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées) et celles du Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) ont été publiés en septembre et octobre. La FSU participe au HCFEA et elle devrait avoir toute sa place dans les CDCA, mais n'y est pas nommément.

La loi contient une *réforme de l'APA* (Allocation Personnalisée d'Autonomie), mais la *perte d'autonomie (dépendance)* n'y apparaît que comme *prestation associée, financée en partie par les retraités eux-mêmes* au travers de la CASA (0,3% de la pension si soumis à l'impôt).

Or la prise en charge des personnes âgées relève d'un choix de société qui pour nous doit s'inscrire dans la solidarité intergénérationnelle. Elle passe donc par la création d'un nouveau champ de protection sociale (5ème risque) qui en ferait un *droit universel* financé par des cotisations.

Il faut aussi que l'aide aux personnes âgées relève du service public avec des personnels formés, qualifiés et reconnus afin de garantir l'égalité de tous, car les entreprises privées qui s'engouffrent dans la silver economy vont là où il y a de l'argent, pas en zones rurales.

Avec la prévision d'un triplement du nombre de personnes âgées de plus de 85 ans d'ici à 2030, c'est un vaste marché d'opportunités qui s'ouvre. Avec les politiques libérales, la Sécurité Sociale a été peu à peu dessaisie par les mutuelles, les mutuelles elles-mêmes par les assurances privées, la dépendance déconnectée de la solidarité, conduisant à une privatisation rampante de la protection sociale.

IV - Les retraités subissent le gel de leur pension et un décrochage par rapport aux actifs

Sous prétexte d'une *faible inflation*, le gouvernement a *refusé de revaloriser nos pensions au 1/10/2016*, ceci malgré la mobilisation d'un nombre important de retraités le 29 septembre, à l'appel du groupe des 9*.

Le gel est en fait un recul, l'indice INSEE ne prenant pas en compte le poids que représentent dans le budget des retraités les dépenses contraintes (chauffage, santé, ...).

Avec la réforme Fillon de 2003 qui a imposé une désindexation sur les salaires, on assiste à un décrochage de plus en plus net entre le niveau de vie des actifs et celui des retraités. Entre 2003 et 2013, le salaire moyen a progressé de 24,8%, le SMIC de 32,6%, les pensions de 17,9% seulement. La baisse de la CSG pour les retraités les plus modestes est un élément positif, mais c'est une revalorisation des pensions pour tous qui est nécessaire et que nous devons exiger.

La déconnexion des retraites de l'évolution des salaires relève d'une conception idéologique qui vise à faire des pensions, non pas un droit acquis et financé par le travail, mais des allocations sociales, des charges pour l'Etat, la société, qu'il faut évidemment réduire pour en faire comme en Grèce ou en Suède ou en Allemagne, des variables d'ajustement aux politiques d'austérité.

Pour lutter contre l'idéologie dominante qui fait du retraité un privilégié, le groupe des 9* a décidé d'engager des actions pour que la question des retraites s'inscrive dans le débat de la présidentielle.

- Le 13 janvier un colloque aura lieu au siège du CESE avec deux tables rondes, l'une portant sur le « statut social et la place du retraité» avec le sociologue Bernard Ennuyer, l'autre sur le «pouvoir d'achat des retraités» avec Guillaume Duval rédacteur en chef d'Alternatives Economiques.

- Un questionnaire va être lancé en direction des retraités pour affiner nos revendications qui seront portées dans le débat public le 1er avril (ancienne date de revalorisation des pensions) car la revalorisation des pensions ne relève que d'un choix politique lié à la place que l'on fait aux retraités dans la société.

V - La jungle de Calais

Le plus grand bidonville d'Europe, a été démantelé fin octobre, sans violence mais deux questions restent posées :

- celle de la frontière avec la Grande-Bretagne placée sur le territoire français par les accords du Touquet, avec son renforcement par la construction d'un mur financé par Londres.

- celle des conditions d'accueil. Les procédures de demande d'asile sont à améliorer et à raccourcir. Selon la LDH, il faut permettre aux migrants de choisir le pays où ils veulent aller et ne plus faire de l'accueil un problème mais un droit.

Sur le plan politique

I - élection de Trump à la présidence des USA

Il a canalisé la colère de ceux qui connaissent la stagnation de leur pouvoir d'achat, la précarité de l'emploi, qui ont été victimes de la crise financière (qui leur a souvent fait perdre leur logement) et des délocalisations industrielles, de ceux qui sont éloignés des grands centres de pouvoirs économiques, financiers, artistiques, culturels, universitaires, c'est-à-dire des laissés pour compte de la mondialisation libérale. Il a surfé sur cette vague de colère en réactivant le «nationalisme blanc» teinté de racisme, d'homophobie, de misogynie, d'antisémitisme et d'islamophobie. Mais il y a à ce résultat surtout des causes économiques profondes.

L'élection américaine du 10 novembre, après le référendum en Grande-Bretagne sur le Brexit illustre le décalage croissant entre une classe dominante de plus en plus riche, arrogante, favorable au libéralisme car bénéficiaire de la mondialisation et la majorité de la population qui en est victime et qui en souffre.

II - Montée de l'extrême droite en Europe

En réduisant les services publics, en affaiblissant le rôle de l'État, en rognant les budgets sociaux, les politiques d'austérité ont alimenté les partis d'extrême droite et mis en danger la démocratie.

- En Allemagne, aux élections régionales de septembre, le parti d'extrême-droite l'AFD a recueilli 14,2% des suffrages, la CDU d'Angela Merkel perd 5,8%.

- En Autriche, l'élection présidentielle du 4 décembre a donné la victoire à Alexander Van Der Bellen sur le FPO (extrême-droite) mais qui a obtenu le score de 47%. La «crise des réfugiés» est mise en avant mais les reculs sociaux engendrés par les politiques conduites par la «grande coalition» Droite-PS en sont une cause profonde.

- En Italie, la nette victoire du non au référendum du 4 décembre sanctionne la politique de Renzi, réduction des dépenses publiques, démolition du droit du travail. Cette politique a donné des ailes aux xénophobes de la ligue du nord et a gonflé le score du «mouvement 5 étoiles» du démagogue Pepe Griot.

- En France, le FN reste à un niveau élevé dans les sondages pour les intentions de vote à la présidentielle, notamment dans les classes populaires.

III - Les primaires pour la présidentielle concentrent l'attention des médias

- **A droite**, François Fillon est arrivé en tête. Il l'a remporté en affichant :

- sur le plan sociétal, un programme ultra conservateur dans la lignée de ce que proposent les forces réactionnaires. Il a bénéficié du soutien de Sens Commun, émanation de la manif pour tous et des cathos intégristes opposés au mariage pour tous et voulant remettre en cause la loi sur l'IVG,

- sur le plan économique, un programme ultra libéral avec la volonté d'imposer par ordonnances, dès juillet 2017, un choc libéral, (autonomie des établissements scolaires, soutien aux établissements privés, privatisation de la Sécurité Sociale, démolition du droit du travail, limitation du rôle des syndicats) toute la *panoplie inspirée de Thatcher*. C'est du néolibéralisme intégral, alors même que les initiateurs des politiques d'austérité doutent de leur pertinence. C'est le cas des économistes du FMI.

- **A gauche**, le Président de la République a annoncé sa décision de ne pas être candidat à un nouveau mandat en raison de son *incapacité à rassembler la gauche*. Ce qui est en cause, c'est sa faible popularité résultant d'une politique économique favorable aux entreprises, politique de l'offre, au détriment du monde du travail et contraire à ses engagements.

Le CICE, mesure phare, a permis de reconstituer les marges des entreprises mais sans effet sur l'investissement. Il aurait permis de sauvegarder ou de créer 50 000 à 100 000 emplois pour un coût de 18,6 milliards d'euros soit 186 000€ par emploi au moins.

La loi travail a constitué une brèche dans le code du travail dans laquelle la droite s'engouffre pour aller encore plus loin.

Les primaires sont un facteur de démocratie mais elles contribuent en même temps à affaiblir le rôle des partis politiques et elles s'inscrivent dans le cadre d'une constitution qui, en remettant l'essentiel du pouvoir entre les mains d'un seul homme, ne permet pas une expression démocratique suffisante des citoyens dans une société de plus en plus complexe.

En conclusion

- Dans un contexte international dominé par la guerre en Syrie, les organisations syndicales dont la FSU doivent faire entendre la voix de la paix

et soutenir toutes les actions allant dans ce sens.

- La mondialisation libérale et les politiques d'austérité ont conduit à une crise politique permettant aux partis d'extrême droite de s'emparer du pouvoir dans plusieurs pays d'Europe ou d'en être à sa porte, avec les risques qu'ils comportent pour l'avenir des démocraties. Cependant le libéralisme et les forces réactionnaires trouvent leurs limites dans la résistance des mouvements qui s'organisent et qui luttent contre les régressions sociétales comme en Pologne, contre les traités de libre échange, pour la défense des travailleurs (UBER, Good Year,...), pour la défense des services publics (23 novembre).

Ces forces de résistance ont trouvé un allié inattendu : la Première Ministre britannique a dénoncé une société gangrenée par les priviléges des riches, a appelé à défendre le rôle de l'État, a insisté sur les droits des travailleurs, sur la nécessité de renforcer les services publics, notamment d'éducation et de santé, et proposé de relancer les dépenses publiques.

- Dans le contexte électoral actuel en France, le mouvement syndical ne doit pas être en retrait mais à l'offensive pour que nos revendications notamment celles concernant le pouvoir d'achat, la protection sociale, les services publics soient prises en compte dans le débat.

NDLR : Il est bien entendu que cette analyse s'arrête à la fin du mois de décembre 2016, quelques jours avant notre réunion.

***CETA** : accord commercial entre Canada et UE

***TAFTA** : Traité transatlantique de libre échange entre les USA et l'Europe

***OIT** : Organisation Internationale du Travail

***CNUCED** : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

ANI : Accord National Interprofessionnel

***Groupe des 9** : Retraités des syndicats CGT (UCR-CGT), FO (UCR-FO), CFTC (UNAR-CFTC), CFE/CGC (UNIR-CFE/CGC), SFR-FSU, UNIR-Solidaires, et les associations de retraités FGR-FP (Fédération des Retraités de la Fonction Publique), LSR (Loisirs et Solidarité de Retraités, issue de la CGT), Ensemble Solidaires-UNRPA

André Languille

La Sécurité Sociale, ce bien commun

Selon un sondage, huit français sur dix se disent inquiets de la pérennité de la Sécurité Sociale. Ce sentiment est renforcé par les discours de certaines forces politiques et économiques qui profitent de la crise pour mener une campagne affirmant que la protection sociale est trop coûteuse. Cependant, malgré le déficit du régime général (maladie, vieillesse, famille, accidents du travail) le soixante-dixième anniversaire de l'instauration de la protection en France est l'occasion de rappeler que celle-ci est un outil puissant pour réduire les inégalités.

Même si diverses formes de protection sociale existaient précédemment, c'est bien en mars 1944, que le Conseil National de la Résistance propose dans son programme un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail.

Les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 assurent la création du système de sécurité sociale en France sur le modèle « bismarckien » (gestion par les partenaires sociaux, financement par les cotisations à la charge des employeurs et des salariés). Si l'ordonnance du 4 octobre crée un régime général, ayant vocation à rassembler l'ensemble des actifs, elle reconnaît également le maintien de certains régimes dits spéciaux.

Le préambule de la constitution de la IV république reconnaît le 27 octobre 1946 le droit de tous à la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Elle énonce le droit de tout être humain d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

Depuis sa création et sa mise en œuvre par le ministre du travail Ambroise Croizat, le système de sécurité sociale a été transformé par de nombreuses réformes.

Ainsi, souvent au nom de l'équilibre des comptes de la Sécurité Sociale ou d'orientations politiques, une multitude de plans initiés par les gouvernements successifs ont vu le jour.

Sans être exhaustif un aperçu des mesures prises donne une idée des changements profonds qui ont modifié le système de la sécurité sociale :

variation du ticket modérateur, ordonnances Jeanneney créant trois branches distinctes (santé, vieillesse, famille), création du forfait hospitalier, institution de la CSG, création de la CRDS, déremboursements massifs successifs de nombreux médicaments, franchises sur les consultations et les médicaments... etc.

Il faut noter pourtant, en juillet 1999, la création de la CMU, permettant l'accès à l'assurance maladie de personnes non couvertes par un régime de Sécurité Sociale.

Quant au système de retraite, hormis l'ordonnance de 1982 fixant l'âge légal de la retraite à 60 ans à partir d'avril 1983, les lois de 1993, 2003 et 2010 vont en aggraver les conditions d'accès avec pour corollaire une baisse significative du montant de la pension.

Alors que l'état social connaît depuis des années des changements importants sous l'effet du chômage de masse et l'émergence de nouveaux paradigmes en matière de politiques économiques et sociales, la période actuelle se manifeste plutôt par une individualisation du risque santé et un transfert progressif de la dépense vers les organismes complémentaires. Ce repli de l'Etat conduit à nous demander s'il est possible de laisser gérer le risque par les marchés sans que cela conduise à exclure les plus faibles ? Peut-il y avoir des formes de privatisation compatibles avec le maintien de la solidarité indispensable à un accès aux soins égal pour tous ? A l'évidence, ces questions sont d'ores et déjà au cœur de la campagne présidentielle et nous obligent à réfléchir sur le besoin d'un système de protection sociale qui privilégierait l'humain, le vivre ensemble, plutôt que les marchés.

Jacques Vermillard

Journées d'Automne de la Section Fédérale des Retraites FSU

Une matinée complète fut consacrée à l'aide à la personne avec les aides à domicile, ces "femmes au travail invisibles". Deux interventions remarquables et unanimement appréciées :

*Chrystelle AVRIL, jeune sociologue enseignante et auteure de : "les aides à domicile un autre monde populaire" Edition La Dispute

*Dominique VATRIN, Sénateur communiste et co-auteur du rapport sénatorial : "Aide à domicile : un système à bout de souffle à réformer d'urgence"

Les aides à domicile sont au centre des préoccupations : formation, qualification, statut, reconnaissance, place accordée dans la Loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Chrystelle AVRIL a effectué un travail de recherche qui a débouché sur une thèse.

Nous sommes en région parisienne. Chrystelle rencontre des aides à domicile pour personnes âgées dépendantes. Très rapidement elle comprend que ces personnes ont le sentiment que leur travail n'est pas reconnu. Elle décide de s'investir dans une association d'aide à domicile : service prestataire et mandataire. Elle devient stagiaire, suit ces personnes, doit se faire accepter.

Les missions des aides à domicile : pour plusieurs personnes âgées dépendantes dans la journée, il faut faire le ménage, la cuisine, les courses, tenir la maison propre.

Qui sont ces aides à domicile ? Des femmes, issues de milieu populaire, en difficulté et/ou en précarité, ce sont des travailleuses pauvres, mais qui vont au travail, avec un temps partiel important.

Elles sont souvent issues de l'immigration, mais aussi des Antilles françaises. Les tensions racistes existent, entre collègues, mais également avec certaines personnes âgées dépendantes. Le préjugé racial est fort, il faut parfois savoir faire profil bas.

Ces femmes ont une approche différente de leur travail et n'ont pas les mêmes ressources locales :

conjoint, famille à proximité ...

Les personnes qui le font par nécessité et qui en éprouvent une honte. Pourquoi ? Elles ont la quarantaine, ont déjà travaillé dans d'autres secteurs, avaient un métier qui leur plaisait, et puis licenciement, souvent divorce et autres difficultés. Elles sont entrées par défaut dans ce secteur, ont besoin de leurs parents car le salaire est trop insuffisant, d'où un sentiment de honte par rapport au voisinage et à l'espace public du quartier.

Mais elles ont une culture ouvrière de par leur ancien métier, elles s'accrochent, souvent s'opposent, car même dans la précarité on ne peut pas être corvéable à merci au niveau des amplitudes horaires, des remplacements au pied levé, même avec des ressources familiales locales. La question du niveau de la conception de soins pour personnes âgées dépendantes est posée. Et pourtant même si ce n'est pas leur truc d'être aides à domicile, elles font ce travail avec une énorme énergie, tissant des relations quasi amicales avec leurs personnes âgées.

Les personnes qui le font par nécessité, et qui en éprouvent une satisfaction. Pourquoi ? Elles viennent souvent de milieu très pauvre tenter leur chance dans la région parisienne, sans aucune ressource locale. Elles aiment s'occuper des personnes âgées, ayant souvent occupé des emplois de domestiques chez des personnes aisées. Le travail d'aide à domicile est souvent le premier et elles en sont fières.

Par nécessité, elles acceptent de s'investir dans le soin aux personnes âgées, de faire beaucoup de samedi-dimanche, de faire beaucoup de remplacement, de faire des amplitudes horaires importantes... par nécessités financières.

Elles travaillent chez des personnes avec des besoins le soir, elles ont développé des relations avec les personnes souffrant d'affections particulières avec dépendances psychiques et physiques.

Pour l'ensemble des aides à domicile : des conditions de travail difficiles (souvent des

fractions d'intervention de quinze minutes à peine), de grandes amplitudes horaires, une grande flexibilité de l'emploi, avec des démissions et aussi parfois des licenciements.

Dominique VATRIN, Sénateur, a présenté une autre approche des aides à domicile. Nous sommes en province, et/ou en milieu rural. Il développe l'exemple du NORD, avec des personnes (femmes également) qui ont choisi ce métier suite à des licenciements, mais qui ont pu rester sur place, avec la stabilité familiale.

Il met de suite l'accent sur les difficultés financières des associations, des départements, pointant le désengagement de l'Etat. La question pour lui est la véritable reconnaissance de ce métier.

Un constat : salaire moyen de 832 euros mensuel avec beaucoup de temps partiel, grande précarité, problème de respect du droit du travail, montée en flèche des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Le "turn over" est important dans ce secteur, pour cause : grande précarité, difficulté de recrutement pérenne, des structures en difficulté, et à l'horizon des licenciements pour les personnes.

Des petites structures disparaissent à cause des difficultés de recrutement et de financement, elles sont absorbées par des plus grandes. L'esprit associatif s'estompe, un rapport de chef d'entreprise s'installe par rapport aux salariés, ce qui est dommageable pour tout le monde.

Le constat de l'isolement est accablant : entre employés, entre employés et personnes âgées en dépendance, entre employés et personnes âgées en dépendance et structures.

La nécessité de redonner du respect mais aussi de la considération aux employés, aux personnes âgées en dépendance, mais aussi aux structures s'imposent.

Les aides à domicile ne sont dans l'instant ni des auxiliaires de vie, ni des infirmières.

Détaillons les propositions des deux inter-venants qui se rejoignent bien sur :

*Les propositions de Chrystelle AVRIL : partant du constat que ces aides à domicile ne sont pas à temps partiel mais payées partiellement, elle propose la création d'espaces collectifs sur leur lieu de travail pour qu'elles puissent discuter entre elles, échanger sur des situations vécues.

Les interventions d'une infirmière, d'une psychologue s'avèrent souhaitables pour le suivi, l'aide mais aussi parfois le recadrage de certaines pratiques. C'est tout simplement un accompagnement, mais encore faut-il qu'il existe une formation.

Les propositions de Dominique VATRIN : la Loi d'adaptation de la société au vieillissement est devenue une loi de misère, alors qu'elle devait dégager des pistes intéressantes pour des moyens de véritable professionnalisation de ces emplois d'aide à domicile, pour redonner la main aux départements afin d'assurer un véritable travail de service public : une règle nationale avec des objectifs nationaux et une déclinaison départementale.

Des propositions fortes :

*La mise en place d'une contribution de 0,3% sur les dividendes. Elle doublerait la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) acquittée actuellement par les seuls retraités. Cette proposition n'a pas été votée par le Sénat.

*Les risques dépendance, de perte d'autonomie devraient être traités par la Sécurité Sociale avec la création d'un cinquième risque de la branche maladie, ce qui serait pertinent sur la durée.

Mais est-ce bien dans l'air du temps ? A nous le dire.

Alain FERRIOL

Fin de vie - Directives anticipées

Il n'est pas question d'entrer dans les détails des mesures relatives à la fin de vie mais d'indiquer ici les textes de référence importantes.

Un décret fixe les conditions d'arrêt des traitements médicaux et de recours à la sédation profonde :

Publié le 05 août 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier Ministre)

En application de la Loi du 2 février 2016 :

Un décret publié au journal officiel du 5 août 2016 précise les conditions dans lesquelles doivent être prises les décisions collégiales de limitation ou d'arrêt des traitements médicaux et de recours à la sédation profonde et continue jusqu'à décès.

Ce décret détaille donc les conditions légales dans lesquelles sont effectuées :

- a) la limitation ou l'arrêt des traitements
- b) le recours à la sédation profonde

On consultera utilement le site Service-Public.fr

Par ailleurs la Haute Autorité de Santé (HAS) en date d'octobre 2016 publie un guide pour le grand public intitulé «les directives anticipées concernant les situations de fin de vie» (14 pages). Consultez le site : has-sante.fr

Des modèles de « directives anticipées » sont proposés, modèles qui devront être manuscrits et ne sont plus à renouveler tous les deux ans comme c'était le cas précédemment.

Marie - Françoise DUMAIL

Congrès national du SNETAP-FSU



*du mercredi 17 mai
(14h) au samedi 20
mai (12h)*

Notez dans votre agenda la date du Congrès national. Les secrétaires régionaux ont en leur possession la liste des retraités syndiqués de leur région*, donc vous devez recevoir une convocation. Les congrès régionaux doivent se tenir entre le début du mois d'avril et la mi-mai, c'est-à-dire dans le mois qui précède la tenue du congrès national (statuts, art.11)

Ces réunions participent de notre mobilisation face au traitement que les différents gouvernements font subir aux retraités et permettent de prouver, puisque c'est toujours nécessaire, que les retraités sont des citoyens à part entière.

Ces rencontres nous permettent aussi de montrer notre solidarité avec nos collègues actifs.

Enfin, c'est pendant le congrès que le collectif des retraités se renouvelle pour les années suivantes (jusqu'au congrès suivant) parmi les retraités présents.

Soyons nombreux à Laval pour l'ouverture du congrès le 17 mai.

*il s'agit des anciennes régions (22) et non des nouvelles grandes régions (13)

Comment participer au congrès national ?

Avant le congrès national, les congrès régionaux élisent leurs délégués : «le congrès régional élit parmi les retraités présents la délégation qui représentera au Congrès National les retraités de la région (1 délégué par tranche de 5 syndiqués de la région) » (article 10-06 du règlement intérieur)

Comment participer au congrès régional ?

« Chaque retraité syndiqué résidant dans la région* doit recevoir une convocation individuelle...Il siège soit en tant qu'auditeur, soit en tant que délégué, à raison d'un délégué par tranche de 3 retraités présents en début de congrès » (article 9 du règlement intérieur).

« Les points forts » de la droite pour les échéances 2017

Dans un contexte de politique intérieure et internationale très inquiétante il est encore trop tôt pour connaître ce que sera la position des syndicats, de la FSU, du SNETAP pour les mois à venir. Mais il me paraît utile de rappeler aux citoyennes et citoyens que nous sommes ce que le projet de société de la droite nous réserveraient en cas de victoire électorale.

A cet effet j'ai relevé pour vous 7 chapitres, budget, travail et emploi, fiscalité, famille, sécurité et immigration, les orientations retenues et défendues par les représentants de la droite aux élections primaires du 20 Novembre 2016.

Budget : de 80 à 100 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques, abrogation de certains statuts de la Fonction Publique, suppression de 200000 à 500000 emplois de fonctionnaires, réduction des allocations chômage de 20 à 25% à partir de 12 mois, retour aux 39 heures dans la Fonction Publique, fin du statut de la Fonction Publique Territoriale

Travail - emploi : supprimer les 35 heures, garantir la supériorité des accords d'entreprise sur le code du travail, création d'un contrat de travail à durée variable, assouplir les modalités de licenciement, retraite à 65 ans, supprimer la durée légale du travail qui sera fixée par les entreprises, diminuer le coût du travail peu qualifié, mise en place d'un système de retraite par points, recours au référendum d'entreprise.

Fiscalité : baisser l'impôt sur les sociétés de 5 milliards d'euros, baisser l'impôt sur «les charges salariales de 34 à 40 milliards» opération financée par une augmentation de TVA de 2 points, baisser l'impôt sur le revenu de 5 milliards, relever le quotient familial à 3000 ou 5000 euros, supprimer l'ISF, remplacer l'impôt sur le revenu par un « flat tax» (impôt à taux unique), instaurer un revenu de base universel, élargir l'impôt sur le revenu à tous les contribuables, dispositif zéro charge sur le SMIC et les bas salaires.

Institutions : réduire le nombre de parlementaires, gouverner par ordonnances, maintenir la Loi mettant fin au cumul des mandats, 3 mandats parlementaires successifs au maximum, abroger la Loi interdisant aux parlementaires de postuler pour une fonction exécutive locale.

Famille : interdiction de la GTA (gestation pour autrui), rétablissement des allocations familiales pour toutes les familles, fin du collège unique, suppression du 1/3 payant généralisé pour les médecins libéraux, réécrire la Loi Taubira pour interdire l'adoption plénière aux couples homosexuels, instauration d'une allocation sociale unique, abrogation de la Loi mariage pour tous.

Sécurité : incarcération préventive des individus fichés S, 16000 à 20000 places de prison supplémentaires, recrutement de 50000 policiers, gendarmes, militaires et magistrats, armement de la police municipale, mise à disposition de 10000 policiers et gendarmes sur le terrain, rétablissement des peines plancher, création d'une agence de renseignements européenne, expulsion des étrangers fichés S, création de prisons spéciales pour les terroristes, 2,5% du PIB consacré au budget de la défense nationale, peines plancher automatiques pour les agresseurs de dépositaires de l'autorité publique

Immigration : durcir les conditions de regroupement familial, révision annuelle du nombre des migrants, suppression de l'aide médicale d'Etat, suppression du droit du sol, mise en place d'un nouveau traité de Schengen, acquisition de la nationalité française sous conditions, retour du contrôle aux frontières, naturalisation au bout de 10 ans de présence sur le territoire

Le volontarisme de ces mesures, l'objectif affiché c'est de rompre définitivement ce qui avait été mis en place sur le plan social par le programme du CNR (Conseil National de la Résistance) en 1944 - 45. Denis Kessler, Vice Président du CNPF (Centre National du Patronat Français) avait, il y a quelques années, rappelé « la nécessité de moderniser, d'actualiser les règles de fonctionnement de la Société française». On doit mesurer aujourd'hui qu'il a des adeptes puissants, sans complexes, prêts à mettre en place une régression sociale sans précédent.

Jean CESBRON

Entre espoirs et déceptions de l'économie sociale et solidaire

Alors que la France compte plus de 3,5 millions de femmes et d'hommes sans emploi, que 25% des jeunes de moins de 25 ans n'ont pas encore travaillé ou ont vécu seulement de périodes d'activités intermittentes, que près de 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, l'économie sociale et solidaire est-elle une utopie par rapport aux pratiques économiques actuelles ?

L'économie sociale et solidaire -(l' E.S.S). - est une pratique au sein du monde du travail. C'est un mode très ancien qui, dès le 19 ème siècle a vu la création des caves coopératives des vignerons de l'Aude et du Roussillon, des mutuelles, d'associations caritatives souvent prises en charge par des prêtres en milieu rural, pour aboutir aujourd'hui aux SCOP (Sociétés Coopératives Participatives), et aussi depuis 2014 à des fondations et à des entreprises qui peuvent justifier une utilité sociale, comme les S.C.I.C (Sociétés Coopératives d'Intérêt collectif) et les C.A.E. (Coopératives d'Activité et d'Emploi).

L' E.S.S. est donc «un monde» très hétérogène dans ses structures puisqu'elles peuvent intégrer des bénévoles et de nombreux retraités sont de ceux-là.

Elles sont aussi hétérogènes du point de vue de leur taille puisqu'il existe des entreprises associatives de plus de 1000 employés alors que d'autres ne comptent que quelques travailleurs.

Elles sont hétérogènes par leur orientation idéologique. Elles peuvent avoir des origines socialistes, catholiques mais toutes sont intégrées dans le cadre de fonctionnement de l'économie de marché.

Elles possèdent un conseil d'administration et lors des assemblées générales, chaque adhérent dispose de sa propre voix.

Géographiquement l'E.S.S. est particulièrement développée dans l'ouest représentant des territoires où le militantisme et le caritatif sont fortement ancrés.

La place de l'E.S.S. tend à se renforcer dans notre pays compte tenu de la faiblesse des revenus familiaux ou individuels, de l'importance du chômage et de la précarité, notamment des temps partuels et de la diminution des emplois dans le secteur public.

L'E.S.S. en conséquence ne fait pas du social comme le faisait le secteur public mais l'assume dans les conditions du privé. Il y a beaucoup d'emplois précaires, on fait appel au bénévolat, on rémunère les employés de l'E.S.S. avec de petits salaires.

A secteur d'activité et diplômes égaux des enquêtes statistiques ont montré que les salaires de l'E.S.S. sont plus faibles que dans les entreprises classiques. La réalité des bas salaires est acceptée en contrepartie de compensations liées aux conditions de travail.

Le militantisme, la solidarité contribuent à cet état de fait. Ce qui est certain c'est que l'E.S.S. n'est pas l'eldorado et qu'il y a parfois des déceptions et des contradictions. Ainsi lors des grèves chez Emmaüs en 1990 il est apparu qu'il était difficile de demander de meilleures conditions de travail et de rémunération pour des salariés qui interviennent auprès de gens en grande difficulté.

L'E.S.S. n'est pas un organisme fonctionnant en auto gestion

L'E.S.S. n'est pas un élément structurel des services publics, Etat, territoires, santé

L'E.S.S. n'est plus dans une logique de subventions de fonctionnement mais dans une logique d'appels d'offres, donc de compétitivité, de concurrence

L'E.S.S. subit les lois du marché, du capitalisme contemporain ...

Jean Cesbron

LES BREVES

Du CODERPA au CDCA

Le CDCA, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie est appelé à remplacer le CODERPA à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Le CDCA sera composé de 2 formations de 48 membres, l'une pour les retraités, l'autre pour les personnes handicapées.

Des commissions spécialisées pourront être communes aux 2 formations.

Le CDCA sera consulté sur la mise en œuvre des politiques d'autonomie dans le département.

Chaque formation aura 4 collèges

Le premier, celui des usagers comprendra 8 associations choisies par le Président du Conseil départemental et 8 organisations syndicales (CGT, FO, CFDT, CFTC et CGC) et 3 associations ou syndicats désignés par le Président du Conseil départemental.

Le deuxième collège sera celui des institutions.

Le troisième collège sera celui des professionnels de santé grossi des 5 organisations syndicales représentatives plus l'UNSA.

Le quatrième collège réunira des représentants des secteurs concernés par l'autonomie.

Dans le CDCA, les usagers représenteront 1/3 des membres. Les institutionnels et les professionnels risquent de peser fortement sur les orientations départementales en matière d'application de la Loi sur le vieillissement de la population française.

Il faut donc être attentif et réaliste quant au fonctionnement de ces nouveaux CDCA : plus de la moitié des membres sera nommée par le Président du Conseil départemental, le Préfet, le Directeur de l'Agence régionale de la Santé (ARS) ce qui colorera politiquement la réflexion et les propositions.

Quels moyens doivent être trouvés par les représentants des syndicats et de certaines associations ? En travaillant en intersyndicale afin d'opposer aux orientations d'ordre seulement caritatif envisagées et développées par certains au détriment d'une véritable politique sociale et digne pour les personnes âgées ou handicapées.

J.C

La précarité énergétique

D'après « la Tribune » plus de 6 millions de foyers - 900000 de plus qu'en 2014 - consacrent plus de 10% de leur revenu à leurs dépenses d'énergie ou déclarent une sensation de froid dans leur logement.

L'observatoire national de la précarité énergétique préconise une baisse du montant des factures de l'ordre de 700 euros pour cette population.

Plus de 12 millions de personnes éprouvent des difficultés à payer leurs factures de gaz, d'électricité et le chèque énergie à venir ne les aidera pas tous.

La Loi sur la transition énergétique votée en 2015 a instauré un dispositif de chèque énergie pour aider les ménages aux faibles revenus à payer leurs factures quel que soit le type d'énergie (gaz, électricité, fuel, bois) ou à réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Actuellement au stade d'expérimentation il devrait bénéficier à partir de 2018 à 4 millions de ménages. Ce système remplacerait les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz. Son montant s'établirait entre 48 et 227 euros par an en fonction des revenus. Mais cela reste inférieur aux besoins qu'il faudrait mobiliser pour mettre fin à la précarité énergétique.

L'Observatoire a calculé qu'il faudrait réduire la facture énergétique des ménages de 526 à 735 euros par an pour qu'ils sortent de leur situation de précarité.

J.C

Les dépassements d'honoraires

Dans différents secteurs médicaux, chirurgie, médecine générale, optique, auditif, dentaire, les patients sont soumis à des dépassements d'honoraires.

Ces dépassements d'honoraires, non pris en charge par la S.S., sont plus ou moins compensés financièrement par les complémentaires ce qui engendre, à plus ou moins long terme, une augmentation de la cotisation établie par les mutuelles.

Une analyse de l'Observatoire citoyen des restes à charge note que si la politique actuelle du Ministère de la Santé a dégagé quelques objectifs positifs tels que le tiers payant, la protection universelle maladie, elle accélère cependant l'avènement d'une médecine à 2 vitesses où l'on aura de plus en plus de difficultés à éviter les dépassements d'honoraires.

On s'éloigne donc de plus en plus du projet d'Ambroise Croizat, «père» de la Sécurité sociale de 1945 à 1947 : être soigné grâce à une prise en charge à 100% selon ses besoins.

J.C.

Informations médicales (d'après Médecins du monde)

Avec l'immobilier et le pétrole, savez-vous quel est l'un des marchés les plus rentables : la MALADIE

4 milliards d'euros de chiffre d'affaires : UNE EPIDEMIE DE GRIPPE EN DECEMBRE... C'est le bonus qui tombe dans les caisses des groupes pharmaceutiques en fin d'année.

J.C

Nouveaux sigles

Mise à jour ? Essai d'actualisation seulement...

Vous trouverez ci-dessous quelques nouveaux «symboles de la modernisation » de notre quotidien :

DASRI	Déchets d'activité de soins à risques infectieux
LOLF	Loi organique relative aux Lois de finances.
PPR	Plan prévention des risques
DALO	Droit au logement opposable
REATE	Réforme administrative territoriale de l'Etat
SREF	Schéma régional éducation formation
PRDF	Plan régional de développement des formations professionnelles
PRI	Plateformes régionales d'innovation
RGPP	Réforme générale des politiques publiques
API	Allocation parent isolé.
ARS	Agence régionale de la santé
CAS	Contrat d'accès aux soins
CDCA	Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
SCOP	Société coopérative participative
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
CAE	Coopérative d'activité et d'emploi

L'introduction de termes anglo - saxons se poursuit et s'introduit fortement dans notre quotidien et pas seulement dans les publications pour les jeunes.

C'est pourquoi, collègues de langues étrangères à vos plumes afin de nous «mettre à jour» sur la «nouvelle langue» Merci !!!

J C

You avez dit «démocratie»....

Que de louanges pour *la primaire de la droite et du centre*, présentée comme une extraordinaire avancée de la démocratie, en raison d'une participation de plus de quatre millions de personnes. Sauf imprévu dans les mois qui viennent, une fraction bien typée de la population a, ce jour là, déjà désigné le futur Président de la République.

Inventée en 1962 par De Gaulle qui avait alors besoin de se faire plébisciter, l'élection du Président de la République au suffrage universel a toujours été la personnalisation extrême, des promesses, la délégation d'un énorme pouvoir à une personne pour sept ou cinq ans. Rien de bien démocratique jusque-là, mais cette primaire de la droite est une nouvelle atteinte à la démocratie dite *représentative*.

Depuis le début de la Vème République, à 80 reprises, des lois ou des budgets ont été adoptés sans vote, contre l'avis de la majorité de l'Assemblée Nationale, grâce au 49-3, exemple même du passage en force. Et on ne peut oublier qu'au référendum de 2005, une majorité de la population s'était prononcée contre la Constitution européenne dite *Traité de Lisbonne*, et que, quelques mois plus tard, ce texte a été adopté grâce à un subterfuge politique. Par son étymologie, la démocratie devrait être le pouvoir exercé par le peuple. Dans les deux exemples précédents et pas mal d'autres, il s'agit de pouvoirs exercés contre le peuple. Et que dire de l'envahissement des sondages, qui sont d'abord des moyens de manipuler l'opinion.

Dans le domaine social

Quelle démocratie lorsque les inégalités ne cessent de s'accroître, lorsque des millions d'adultes et d'enfants sont laissés au bord du chemin, et aussi de plus en plus de retraité(e)s ? Parlons de nos retraites. On peut admettre que des évolutions de l'âge au premier emploi, de l'espérance moyenne de vie... demandaient des modifications pour assurer l'équilibre des caisses de retraite du secteur privé. **Trois variables pour un tel équilibre** : le montant des cotisations, l'âge réel de départ en retraite, le montant des retraites. En raison d'une opposition totale du patronat CNPF puis MEDEF, la variable *cotisations* n'a jamais été mise sur la table, et les autres variables ont été la cible de toutes les attaques. Beaucoup de salariés qui cherchent des solutions souvent coûteuses pour compléter leur maigre retraite annoncée, n'auraient-ils pas été gagnants avec une augmentation raisonnable des cotisations, plutôt que les choix qui ont été faits ?

Plusieurs gouvernements de droite ou de gauche sont passés en force à tour de rôle pour imposer la casse des retraites, et c'est le MEDEF qui impose toujours sa loi, excluant tout débat, bafouant l'intérêt général. En effet, les réformes qui se sont succédées provoquent d'abord un départ plus tardif en retraite, souvent jusqu'à 67 ans, peut-être plus demain, donc une augmentation du chômage, cause essentielle des déficits. **Diktats du MEDEF, politique de Gribouille...**

Marcel Debelleix

Réunion du collectif retraité - e - s du 10 Janvier 2017

Etaient présent- e - s : M. Debellec, A. Languille, M - F. Dumail, J. Cesbron, A. Leblanc, J. Molins, A. Ferriol, C. Berge, J. Vermillard, J-C Pux et H.Pougnant.

Excusé-es: P. Matharan, P. Laborde, F. Barre, F. Lafferrière

Nous avons repris la trame traditionnelle de nos réunions, à savoir en première partie une présentation par André Languille de la situation générale, sociale, économique et politique de la France, de l'Europe et du monde depuis le mois de septembre. Comme à l'habitude, vous trouvez un condensé de cette présentation, pour le moins très fournie, dans ce journal.

Puis nous avons passé en revue nos activités passées et à venir dont voici les principales :

- la mobilisation des retraités le 29 septembre au sujet de leur pouvoir d'achat, puisque le 1er octobre ne devait pas voir la revalorisation des pensions.

- participation de plusieurs d'entre nous (André Languille, Alain Ferriol, Annick Leblanc et Hélène Pougnant) aux 10èmes Journées d'automne organisées par la SFR nationale de la FSU les 6 et 7 décembre;

- participation régulière d'Hélène Pougnant

aux Comité d'animation de la SFR-FSU nationale ainsi qu'aux réunions de la dite SFR,

- participation de plusieurs membres du collectif dans les organisations départementales : SFR-D, FGR-FP dont certains ont repris les rênes après le départ du SE-UNSA ;

- participation de André Languille et Hélène Pougnant au colloque organisé par le groupe des 9 le 13 janvier 2017;

- participation aux différentes mobilisations en soutien aux actifs (23 novembre pour le service public)

- participation au Congrès National.

Nous avons enfin préparé ce numéro de votre bulletin catégoriel.

En raison de la tenue de notre congrès national du 17 au 20 mai, notre prochaine réunion se tiendra seulement le mardi 13 juin 2017 pour vous envoyer votre courrier catégoriel avant les vacances d'été.

Si certains d'entre vous ont envie de faire partager leurs lectures ou leurs spectacles, ils peuvent nous envoyer leurs impressions, sensations...Elles seront les bienvenues. Nous les ferons paraître dans nos prochains bulletins.



Les élu - es catégoriel - les :

André LANGUILLE 3 allée Beausoleil - Appt 33 - 80090 AMIENS andre.languille@libertysurf.fr
 Hélène POUGNANT 54 rue du Moulin de la Mozay 17000 LA ROCHELLE helene.pougnant@neuf.fr